

ATTESTATION DE TRAITEMENT PRÉVENTIF DE BOIS

Nom du client	MADERAS PLANES				
N° et date de facture	FL 15-11021 03/11/15				
Classe d'emploi des bois*	1 <input type="checkbox"/>	2 <input checked="" type="checkbox"/>	3a <input type="checkbox"/>	T <input type="checkbox"/> Termites	B <input type="checkbox"/> Bleu
Référence du lot	CDE N° 1502042		13714 m ³		
Essence de bois	Pin Maritime				
Procédé de traitement	bac de trempage				
Produit utilisé	EXO 2000				

STATION SPÉCIALISÉE XYLOPHÈNE
EFFICACITÉ/SANTÉ/ENVIRONNEMENT

CACHET

S.A.S. LESBATS
SCIÉRIES D'AQUITAINE

Exploitations Forestières - Scieries
Immunsation bois - Séchage
Au capital de 1 606 222 €
Site de Léon
Route de DAX - 40550 LEON
Tél. 05 58 49 20 40 - Fax 05 58 49 20 49
RCS DAX - SIRET n° 285 620 129 00017

Xylophène Industrie atteste que vos bois sont préservés :

- Pourriture cubique
 Anti-bleu de sciage frais (pour EXO 1000 et EX 2002)

- Insecticide contre :
- Capricorne
 Lyctus
 Vrillante
 Anti-termites



PRÉCAUTIONS :

- Les bois traités ne peuvent pas être rabotés, toute recoupe nécessite un traitement de rappel.
- Ne pas traiter des bois ronds qui n'auraient pas été débarrassés en totalité de l'écorce et du liber avant traitement.
- Les bois traités ne peuvent être mis en contact direct ou indirect avec des produits alimentaires.